

Commune de
GILLES
(Eure-et-Loir)

**Élaboration
du plan local d'urbanisme**

Prescription de l'élaboration
du Plu
le 22 septembre 2009
Projet arrêté le 7 juin 2013
Plu approuvé
le 31 janvier 2014

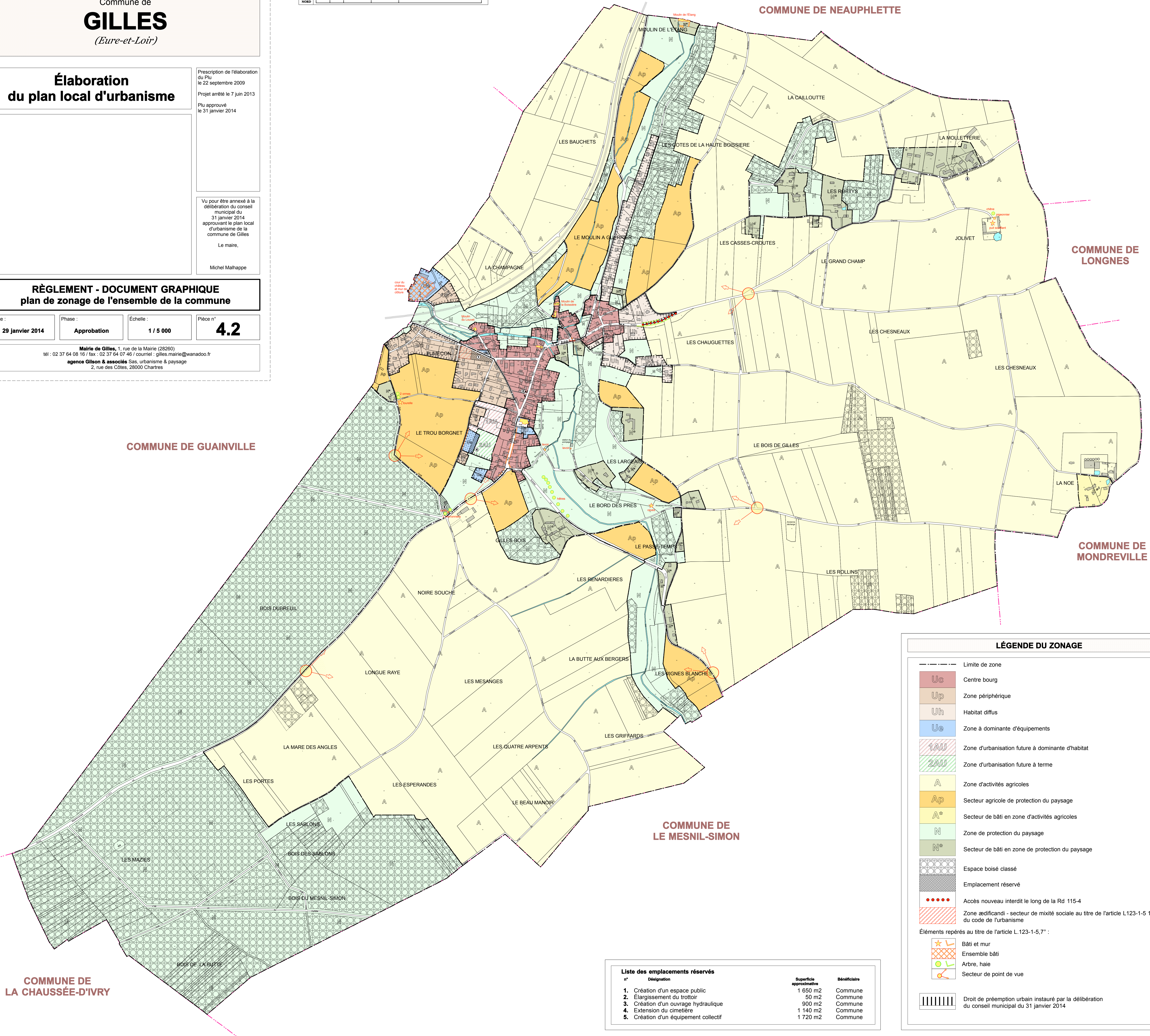
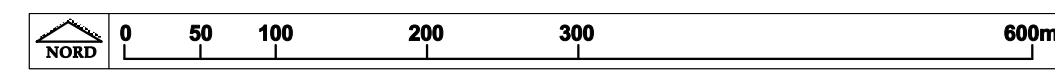
Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
municipal du
31 janvier 2014
approuvant le plan local
d'urbanisme de la
commune de Gilles
Le maire,

Michel Malhappe

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage de l'ensemble de la commune

Date : 29 janvier 2014 Phase : Approbation Échelle : 1 / 5 000 Pièce n° **4.2**

Mairie de Gilles, 1, rue de la Mairie (28260)
tél : 02 37 64 08 16 / fax : 02 37 64 07 46 / courriel : gilles.mairie@wanadoo.fr
agence Gilson & associés Sas, urbanisme & paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres



LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Uc** Centre bourg
- Up** Zone périphérique
- Uh** Habitat diffus
- Ue** Zone à dominante d'équipements
- 1AU** Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
- 2AU** Zone d'urbanisation future à terme
- A** Zone d'activités agricoles
- Ap** Secteur agricole de protection du paysage
- A*** Secteur de bâti en zone d'activités agricoles
- N** Zone de protection du paysage
- N*** Secteur de bâti en zone de protection du paysage
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Accès nouveau interdit le long de la Rd 115-4
- Zone aëdicandi - secteur de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-5 16° du code de l'urbanisme
- Éléments repérés au titre de l'article L.123-1-5.7° :
- Bâti et mur
- Ensemble bâti
- Arbre, haie
- Secteur de point de vue
- Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 31 janvier 2014

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Création d'un espace public	1 650 m2	Commune
2.	Élargissement du trottoir	50 m2	Commune
3.	Création d'un ouvrage hydraulique	900 m2	Commune
4.	Extension du cimetière	1 140 m2	Commune
5.	Création d'un équipement collectif	1 720 m2	Commune